



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

## DISPOSITIF ORSEC

# PARAGRAPHE COMMANDEMENT

Le Préfet de Maine-et-Loire

  
Richard SAMUEL

## CHAINE DE COMMANDEMENT ET STRUCTURES DE GESTION D'EVENEMENT

Le **Directeur des Opérations de Secours** (DOS) est le préfet ou son représentant.

Le **Commandant des Opérations de Secours** (COS) est le responsable du service qui a en charge l'action déterminante sur le risque principal. A ce titre, il exerce la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre des moyens de secours.

Le DOS peut décider d'activer deux structures interministérielles de commandement sur proposition du COS, leur articulation est liée à la nature de l'événement à gérer (cf. annexe 1) :

### ➤ Le Centre opérationnel départemental (C.O.D.)

- situé à la préfecture, il est équipé de moyens de télécommunications, ( téléphones, télécopies, internet , téléphone satellitaire , moyens radio pré-positionnés, vidéo-conférence )
- placé sous l'autorité d'un membre du corps préfectoral, il comprend :
  - ⇒ une cellule coordination et synthèse (SIDPC)
  - ⇒ une cellule prévision (SIDPC)
  - ⇒ un secrétariat (SIDPC)
  - ⇒ une cellule «relations avec la presse» (cellule communication de la préfecture)
  - ⇒ une cellule «Information du Public» (cellule armée par la préfecture)
  - ⇒ la gendarmerie et/ou la police
  - ⇒ le Service Départemental d'Incendie et de Secours
  - ⇒ l'Agence Régionale de la Santé
  - ⇒ la Direction Départementale des Territoires
  - ⇒ la Délégation Militaire Départementale
  - ⇒ le Service Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
  - ⇒ la Direction des Routes et des Déplacements du Conseil Général

En tant que de besoin, d'autres services de l'Etat ou collectivités locales peuvent être adjoints au COD.

- La mission générale de ce P.C. consiste à :

- transmettre l'alerte,
- assurer la liaison entre les autorités qui se trouvent au P.C. Opérationnel et les divers services centraux et zonaux compétents, notamment en termes de demande de renforts.
- recevoir les demandes de renseignements ou de renforts (matériels et personnels) émanant du P.C. Opérationnel et les satisfaire,
- assurer le suivi des opérations en cours et de l'évolution de la situation,
- recevoir les demandes de renseignements concernant le sinistre, ses victimes, ses effets et y répondre,
- proposer au Préfet les mesures appropriées aux circonstances,
- assurer l'organisation de la communication vers les médias,
- anticiper la gestion de la post-crise et les mesures de sauvegarde à prendre.

## REGLEMENT D'EMPLOI DU COD

Le COD s'articule autour des cellules suivantes :

- commandement
- centre opérationnel
- cellule information du public
- communication

Missions :

Commandement :

Cette cellule est pilotée par le chef du COD, qui rassemble les acteurs dont il a besoin pour arrêter une décision.

Centre opérationnel

Coordination – synthèse :

- assurer la synthèse des informations recueillies par les services membres du COD
- mettre à jour la main courante électronique SYNERGI
- établir un compte rendu écrit des points de situation (**cf. annexe 2 modèle compte rendu**)
- assurer la diffusion des ordres de conduite élaborés par le chef COD
- Elaborer et diffuser les comptes-rendus aux échelons supérieurs
- Tenir à jour les documents de situation. (cartes numérisées, état des moyens, etc....)
- Afficher les plans adaptés à la crise
- Constituer le dossier d'archives de la crise

Prévision :

- Anticiper les actions futures du C.O. voire des services
- Prévoir seul, ou avec les services, les moyens et les grandes lignes des modalités d'action.
- Suivre en temps réel les informations arrivant à la cellule coordination-synthèse
- Préparer des scénarii avec différentes hypothèses : aggravation ou diminution de la crise
- Participer aux points de situation
- Préparer les actions sortie de crise

Informatique et Communication :

- veiller au bon fonctionnement des liaisons transmissions et des moyens informatiques
- assurer la maintenance des moyens de transmissions et informatiques
- déployer si nécessaire des liaisons sur le terrain.

Secrétariat :

- Assurer la reproduction des documents demandés par le C.O.
- Enregistrer, diffuser et archiver (chrono) les messages « Arrivée » et « Départ »,
- Assister la cellule coordination-synthèse dans l'organisation matérielle des réunions.
- Préparez les badges d'accès au COD et la feuille d'émargement
- Remettre aux membres du COD les outils opérationnels (annuaire de crise, compte rendus type)
- Assurer le soutien logistique du COD (fournitures de bureau, alimentation, boisson, ...)
- Assurer la permanence du quotidien pendant les exercices ou les crises.
- Assurer le traitement du courrier « ARRIVEE » :
  - Apposer un numéro et conserver un exemplaire

- Remettre au chef CO qui détermine la diffusion
- Assurer la diffusion
- Classer par ordre chronologique
- - Assurer le traitement du courrier « DEPART » :
  - faire viser par le chef CO
  - transmettre le courrier
  - diffuser à l'émetteur
  - assurer un classement
- Assurer la transmission des télécopies après accord du chef CO (talon à remettre à émetteur)
- Assurer la gestion des envois de messages électroniques :
  - Chaque chef de cellule est responsable de sa boîte électronique
  - Tout document transmis doit être au préalable validé par le chef CO
  - Toute transmission doit inclure en copie le secrétariat ([pref-defense-protection-civile@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@maine-et-loire.gouv.fr)).
- Transmission par estafette :
  - Le document est remis sous enveloppe à l'estafette
  - L'horaire de départ est enregistré par le secrétariat et vice versa lors d'une arrivée

Les cellules : ARS (annexe 3), (expert technique du préfet pour la mise en œuvre des plans d'urgence contre les épizooties majeures), DDT ( voir annexe 4)

Chaque cellule dispose des outils suivants :

- téléphone filaire ;
- ordinateur et imprimante
- adresse Internet

Les équipements suivants sont pré positionnés :

- radio pour SDIS et DDSP
- raccord antenne radio pour GEND

### **Cellule information du public :**

Composition :

Agents volontaires de la préfecture sous les ordres du bureau du cabinet

Missions :

- assurer l'information du public à partir d'une ligne téléphonique dédiée **02.41.81.82.22**
- le fonctionnement de la cellule est décliné dans un mémento spécifique (cf. paragraphe information de la population du dispositif ORSEC).

### **Cellule communication :**

- assurer la diffusion des informations à la presse après validation du chef CO
- accueillir et accompagner les cas échéant les journalistes qui souhaitent se rendre en salle opérationnelle, après accord du chef CO
- coordonner l'action de l'ensemble des chargés de communication des services acteurs.

## SECURITE DU COD :

Dès l'instant où le C.O est activé, son accès sera réservé aux personnes habilitées. Le port d'un badge, remis à l'entrée du S.I.D.P.C. sera obligatoire.

L'huissier assurera le filtrage à l'entrée ; à défaut, un autre personnel de la préfecture.

### ➤ **Le Poste de Commandement Opérationnel (P.C.O.)**

- Sa localisation est déterminée par le commandant des opérations de secours(COS), le plus près possible du sinistre, en dehors de la zone de dangers
- Il est piloté par un membre du corps préfectoral, en binôme avec le COS.
- Il compte systématiquement SDIS, DDSF et/ou GEND et d'autres services selon la nature de l'évènement

Le Poste de Commandement Opérationnel a pour mission générale de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde et de secours imposées par les circonstances et d'assurer le recueil et la transmission du renseignement au COD. Le chef PCO assure la communication terrain selon les directives du DOS.

### LOCALISATION du PCO :

si l'emplacement du PCO est connu en amont, les services s'y regroupent. Si tel n'est pas le cas ou si cet emplacement est exposé au risque, une autre structure d'accueil doit être recherchée par le COS ( dans l'attente un point terrain sera adapté).

#### PCO dont la localisation est connue :

ZACH SYSTEM

CCMP

PHYTEUROP

NITRO BICKFORD

TRANCHEE COUVERTE A11

MAIRIE AVRILLE

MAIRIE BOUCHEMAINE

CENTRE SECOURS POMPIERS OU SALLE LA CLOSERIE

MONTREUIL BELLAY

MAIRIE SAINT CRESPIN SUR MOINE

PC EXPLOITANT ST JEAN DE LINIERES

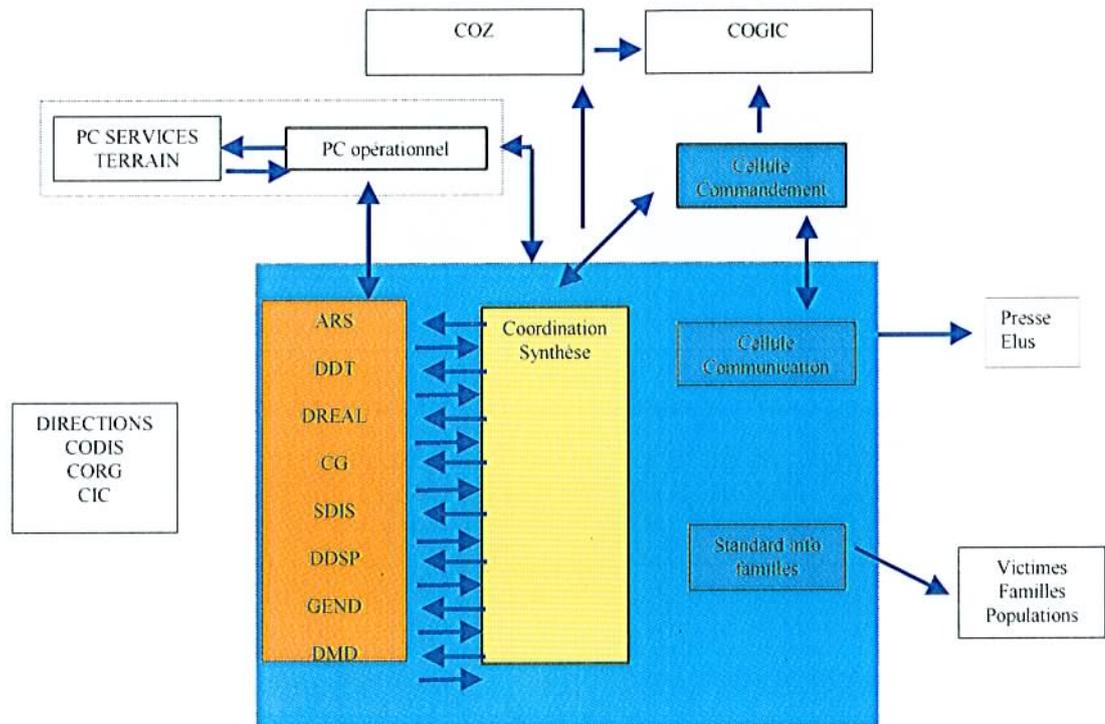
### ➤ **LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)**

Si activation d'une ou de plusieurs CCM, les comptes-rendus rendu doivent être transmis à la sous préfecture de rattachement ou au COD pour l'arrondissement d'Angers selon une vacation déterminée par le DOS.

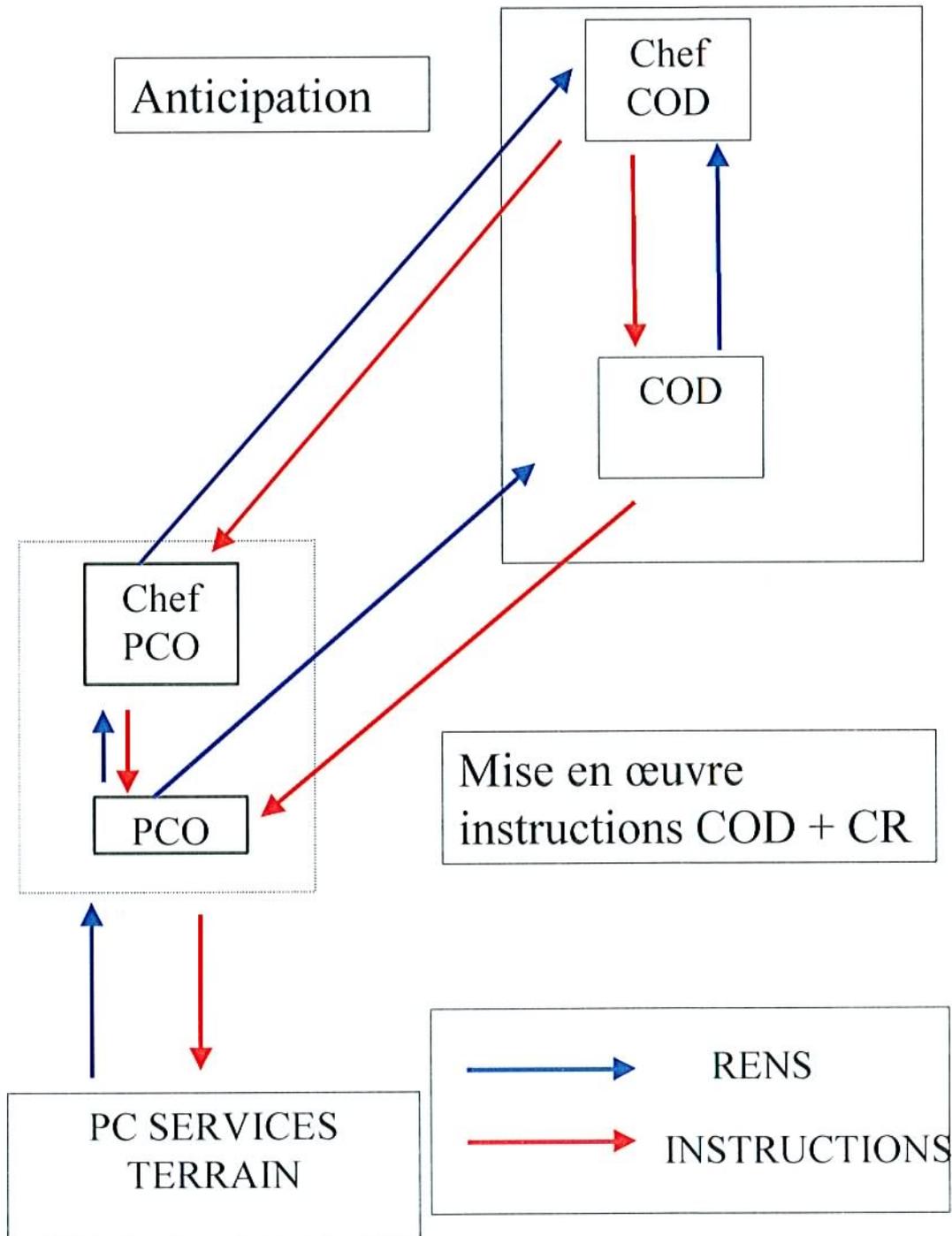
### TRANSMISSIONS :

Le réseau transmissions est propre à chaque service. Les communications doivent être possibles entre le terrain, le PCO et le COD.

# FONCTIONNEMENT COD



# ARTICULATION PCO - COD





## LISTE DES MATERIELS ET DOCUMENTS A REMETTRE AUX CELLULES DU COD

1 dossier par service comprenant : l'annuaire de crise, les modèles de compte rendu, le canevas des RETEX

### LISTES DES PLANS EN SALLE OPERATIONNELLE

ORSEC NOVI (nombreuses victimes)  
PLAN HEBERGEMENT  
PLAN GRAND FROID  
PLAN CANICULE  
PLAN ALERTE ET URGENCE  
PLAN POLLUTION ATMOSPHERIQUE  
PLAN HYDROCARBURE  
ORSEC POLLUTION EAU POTABLE  
PLAN ELECTROSECOURS  
ORSEC CELLULE APPUI  
PPI PHYTEUROP  
PPI NITRO BICKFORD  
PPI CCMP  
PPI VERDON  
TMD  
TMR  
PPI CNPE CHINON  
ORSEC ACCIDENT FERROVIAIRE  
PLAN AUTOROUTES A 8 7 A 85 A 11  
PLAN TRANCHEE COUVERTE  
PLAN SATER  
AERODROME ANGERS MARCE  
AERODROME CHOLET  
PLAN DE DEFENSE INONDATIONS  
REGLEMENT ALERTE A LA CRUE  
FEUX DE FORET  
NEIGE INTEMPERIE  
SURVEILLANCE LEVEES  
LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES  
LES PLANS DE MASSE ET CARTES DES SITES SEVESO

## ANNEXE I

Evénements à gérer		Acteurs	Organisation du commandement		
Exemples (*)	Caractéristiques		D.O.S	Structure sur le terrain	C.O.D
- accident routier simple - incendie simple	- localisé - courte durée - conséquences immédiates	Services de secours (intervention courante)	Maire	P.C. services Veille	
- accident routier - incendie important	- localisé - durée quelques heures - conséquences immédiates	Services de secours avec des moyens renforcés	Maire	P.C. services Suivi	
- accident routier avec de nombreuses victimes - accident T.M.D/ T.M. R. - incendie particulier (site PPI, tunnel, pollution, ...)	- localisé - durée quelques heures - conséquences immédiates	Services de secours + autres acteurs	Préfet	P.C. services C.C.M P.C.O Appui P.C.O	
- PPI. SEVESO - inondation - intempéries	- Localisé ou multi – sites - durée un à plusieurs jours - conséquences évolutives	Services de secours + autres acteurs	Préfet	Un ou plusieurs P.C.O P.C. services Une ou plusieurs C.C.M.	Direction
- tempête type Xynthia - pandémie - inondation - nucléaire	- Sur tout ou partie du département voire au delà - Durée quelques jours à plusieurs semaines - Conséquences évolutives	Mobilisation générale	Préfet	Un ou plusieurs P.C.O. P.C. services Une ou plusieurs C.C.M.	Direction renforcée

P.C. : poste de commandement  
 C.C.M : Cellule de Crise Municipale  
 P.C.O. : poste de commandement opérationnel  
 C.O.D. : centre opérationnel départemental  
 D.O.S. : direction des opérations de secours

## ANNEXE 2

PREFECTURE DE ...

POINT DE SITUATION N°....

Acte de terrorisme  
le (jour-date-heure)

### I- DESCRIPTION DE L'INCIDENT

#### 11- Situation

Type d'installation visée ( ERP, Métro, gare, véhicules, bâtiment, etc.).

Nom du lieu:

Commune:

Département:

#### 12-Type d'incident

Catégorie: explosion, incendie, autres

Suspicion de présence NRBC: gaz, liquide, source radiologique, bactériologique

Circonstances succinctes:

#### 13- Conséquences

Bilan humain: (décédé, blessé grave, léger, incarcéré, choqué)

Symptômes particuliers:

Dégâts matériels

#### 14- Réactions

De la population environnante

Des élus

Présence de presse

### II- MESURES PRISES

#### 21- Par le propriétaire des lieux

#### 22- Par les premiers secours

Moyens engagés (ambulance, équipes spécialisées, etc.)

Périmètre de sécurité

Demande particulière: (déclenchement ORSEC NOVI, déminage, etc.)

#### 23- Par le préfet

Communiqué de presse

Déclenchement de plan (ORSEC NOVI, Piratox, Biotox, etc.)

Ouverture de CO (heure et lieu)

Descriptions des mesures de protection mises en œuvre.

---

Moyens de renfort engagés (humains et matériels) par origine (SP, SAMU, police , gendarmerie, etc).

### **III- EVOLUTION POSSIBLE**

Conséquences sur les populations (évacuation des blessés, évolution des symptômes, risque de contamination , etc.)

Conséquences sur l'environnement (pollution, risque de contamination, etc.)

Nécessité de prendre des mesures conservatoires (mise à l'abri de population, interdiction de consommation, restriction de commercialisation, etc.)

Détermination d'une zone contaminée.

Conséquence sur l'activité économique

### **IV- BESOINS ET DEMANDES**

Moyens locaux (équipes spécialisées, humains, matériel)

Moyens zonaux (équipes spécialisées, humains, matériel)

Moyens nationaux (équipes spécialisées, humains, matériel)

Besoin d'experts particuliers

Nécessité de diffuser une alerte aux populations.

Divers.

### **V – CONCLUSION – APPRECIATION DE SITUATION**

**POINT DE SITUATION N°....**  
**Incident Chimique**  
**le (jour-date-heure)**

**I- Description de l'accident**

***11- Site***

Type de site : Laboratoire, Usines, Stockage, site abandonné, transport, etc  
Nom du lieu :  
Commune(s) :  
Département (s) concerné (s) :  
Nom de l'exploitant : (nom de l'entreprise et nationalité)  
Classification en site " Sévéso " :  
Conditions météorologiques

***12- Type d'incident***

Type d'incident : incendie, fuite, explosion, etc  
Type de produit concerné : (nom du produit, classification, etc)  
Circonstances succinctes ayant provoqué l'événement :  
Dégât sur l'environnement ( rivière polluée, existence de nuage, etc)

***13- Bilan humain et matériel***

Décédés :  
Blessés (nombre UA, UR)  
Impliqués :  
Contaminés :

***14- Réactions***

De la population environnante  
Des élus  
De la presse

**II- Mesures prises**

***21- Par l'exploitant***

Communiqué de presse  
Déclenchement de plan  
Ouverture du PC crise (heure)  
Description des mesures  
Organismes avertis

***22 -Par le maire de la commune***

Descriptions des mesures de protection mises en œuvre (population, environnement, etc)

***23- Par le préfet***

Communiqué de presse  
Déclenchement de plan (PPI, PSS ou autres)  
Ouverture du (ou des) CO crise (Heure et lieux)

Mise en œuvre d'une convention ( TRANSAID, Ethylène, Chlore, Etc)  
Descriptions des mesures de protection mises en œuvre (population, environnement, etc)

### **III - MOYENS LOCAUX ENGAGES**

#### **31 - Par l'exploitant**

Equipe de secours locale  
Equipe nationale (ZIDE, etc)  
Autres

#### **32 - Par le préfet de département**

Secours (Sapeurs pompiers, Equipes spécialisées, etc.)  
Ordre public (gendarmes, policiers)  
Autres (militaires, DDT,)

### **IV - MOYENS NATIONAUX ENGAGES**

#### **41 – Moyens humains(cf tableau joint)**

Moyens nationaux (total personnes et type de détachement)  
Moyens extra zonaux (total personnes et type de détachement)

#### **42 – Moyens matériels**

Différents types matériels majeurs et origine

#### **43 – Moyens aériens**

- Avions :  
Sécurité civile  
Militaire  
Autres
- Hélicoptères  
Sécurité civile  
Militaire  
Autres

### **V- EVOLUTION POSSIBLE**

#### **51- Immédiate**

Conséquences sur l'environnement et les populations (pollution de l'eau, atmosphérique, etc)  
Evolution météorologique  
Mesures à envisager (mise à l'abri, évacuation, etc)

#### **52- A moyen terme (24 à 48 heures)**

Lieux qui pourraient être concernés et dans quel délai (pour des communes avoisinantes, les pays limitrophes, etc)  
Evolution météorologique  
Mesures à envisager

#### **53- A long terme (post-accidentel)**

Mesures de restriction de consommation et/ou de commercialisation  
Territoires contaminés  
Moyens de restauration des sites envisagés (entreprises contactées et solutions apportées)  
Relogement de la population  
Conséquence sur l'activité économique (chômage technique, fermeture définitive, etc)

### **VI- CONSEQUENCES**

*61 - Sur la population*

*62 - Sur les activités agricoles*

*63 – Sur l'environnement*

*64 – Sur les activités économiques*

**VII- DEMANDES**

*71- Moyens humains*

*72 – Moyens matériels*

*73 – Moyens aériens*

*74 - Nécessité de diffuser une alerte aux populations (de façon locale ou nationale)*

*75 - Divers*

**VIII – CONCLUSION – APPRECIATION DE SITUATION**

Impression sur la situation actuelle

Actions envisagées ou préconisées pour les heures à venir

Demande d'arbitrage éventuel

POINT DE SITUATION N°....

**Incident nucléaire**  
**le (jour-date-heure)**

**I- Description de l'accident**

***11- Site***

Type de site : CNPE, Laboratoire, Usines, etc  
Nom de l'exploitant : (EDF, CEA, COGEMA, etc)  
Nom lieu :  
Commune(s) :  
Département (s) concerné (s) :  
Conditions météorologiques

***12- Type d'incident***

Localisation dans l'installation  
Niveau de gravité

***13- Bilan humain et matériel***

Décédés :  
Blessés (nombre UA et UR) :  
Impliqués :  
Contaminés :

***14- Réactions***

De la population environnante  
Des élus  
De la presse

**II- Mesures prises**

***21- Par l'exploitant***

Communiqué de presse  
  
Déclenchement de plan  
Ouverture du PC crise (heure)  
Description des mesures  
Moyens engagés (humains et matériel)  
Organismes avertis (DGSNR, IRSN, etc)

***22 -Par le maire de la commune***

Descriptions des mesures de protection mises en œuvre (population, environnement, etc)

***23 - Par le préfet***

Communiqué de presse

Déclenchement de plan

Ouverture du (ou des) PC crise (Heure et lieux)

Descriptions des mesures de protection mises en œuvre (population, environnement, etc)

### **III - MOYENS LOCAUX ENGAGES**

#### *31 - Par l'exploitant*

Equipe de secours locale

Equipe nationale (ZIDE, etc)

Autres

#### *32 - Par le préfet de département*

Secours (Sapeurs pompiers, Equipes spécialisées, etc.)

Ordre public (gendarmes, policiers)

Autres (militaires, DDT,)

### **IV - MOYENS LOCAUX ENGAGES**

#### *41 - Moyens humains*

Moyens nationaux (total personnes et type de détachement)

Moyens extra zonaux (total personnes et type de détachement)

#### *42 - Moyens matériels*

Différents types matériels majeurs et origine

#### *43 - Moyens aériens*

- Avions :  
Sécurité civile  
Militaire  
Autres
- Hélicoptères  
Sécurité civile  
Militaire  
Autres

### **V- EVOLUTION POSSIBLE**

#### **51- Immédiate**

Risque de retombée (Périmètre urgence, type, risque pour environnement et population)

Evolution météorologique

Mesures à envisager (mise à l'abri, évacuation, prise d'iode)

#### **52- A moyen terme (24 à 48 heures)**

Risque de retombée (Périmètre 5 ou 10km, Type, risque pour environnement et population)

Evolution météorologique

Mesures à envisager

#### **53- A long terme (post-accidentel)**

Mesures de restriction de consommation et/ou de commercialisation

Territoires contaminés

Relogement de la population

## **VI- CONSEQUENCES**

*61 - Sur la population*

*62 - Sur les activités agricoles*

*63 – Sur l'environnement*

*64 – Sur les activités économiques*

## **VII- DEMANDES**

*71- Moyens humains*

*72 - Moyens matériels*

*73 - Moyens aériens*

*74 - Nécessité de diffuser une alerte aux populations (de façon locale ou nationale)*

*75 - Divers*

## **VIII – CONCLUSION – APPRECIATION DE SITUATION**

Impression sur la situation actuelle

Actions envisagées ou préconisées pour les heures à venir

Demande d'arbitrage éventuel

**POINT DE SITUATION N°....**  
**INTEMPERIES -INONDATIONS**  
**le (jour-date-heure)**

**I- SITUATION GENERALE**

***Description du phénomène ou évolution des conséquences.***

Résumé qui synthétise l'ensemble des éléments détaillés ci-dessous

Nombre de victimes (décédés, blessés, disparus)

Nombre total de foyers privés d'électricité, d'eau potable et de téléphone.

Problèmes majeurs dans le département ou la zone (hôpitaux, établissements pour personnes âgées/handicapées, etc.)

**II- BILAN GENERAL**

***21- Bilan humain***

Nombre de victimes (décédés et blessés) et de disparus.

Nombre de personnes relogées ou déplacées.

Nombre de personnes hébergées.

Nombre de moyens engagés sous la forme du tableau joint.

***22- Bilan réseaux***

Bilan des réseaux (électricité, téléphone et eaux) et sur le nombre de clients privés.

Bilan sur l'état des routes (N°route, lieu, distance), voies ferrées (gares départ arrivée, distances, type de train), aéroports (importance, type d'avion concerné, durée) et transport fluvial cours d'eau navigable, canaux, etc).

Conséquence sur les transports scolaires

***23- Problèmes Infrastructures***

Etat des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Bilan des ouvrages (pont, digues, barrage) détruits ou endommagés.

Dégâts ouvrages hydrauliques ( écluses, barrages, turbines électriques)

Bilan des monuments ou établissements publics.

Nombre et localisation des lieux isolés.

Atteintes au patrimoine forestier

**III-BESOINS ET DEMANDES**

***31- Besoin en renforcement humain***

Moyens nationaux ou extra-zonaux

Moyens spécialisés (EDF, France télécom, Sapeurs forestiers, etc.)

***32-Demande de moyens***

Groupes électrogènes

Tronçonneuses

Moto-pompes

Station de traitement de l'eau

Moyens spécialisés (grues, engins travaux publics, etc.)

Nécessité de diffuser une alerte aux populations (de façon locale ou nationale)

---

---

#### **IV- CONSEQUENCES ECONOMIQUES PREVISIBLES**

##### ***41-Dans le domaine industriel.***

Industries les plus touchées (localisation et type) et conséquences immédiates et à terme.

##### ***42- Dans le domaine agricole.***

Type d'agriculture touchée (élevage, céréalier, viticulture, etc.)

Conséquences immédiates et à terme.

Evolution envisageable dans un avenir proche ( amélioration, détérioration, etc.)

##### ***43- Dans les autres domaines.***

Peut concerner l'artisanat, le commerce, etc.

Conséquence certains particuliers (abattoirs, restauration collective, etc)

#### **IV- PREVISION METEOROLOGIQUE.**

Donner les prévisions météorologiques régionales pour les prochaines 48 heures.

#### **V- Commentaires particuliers -Appréciations**

**POINT DE SITUATION N°....**

**Mouvement social prolongé ayant des incidences sur la vie courante**  
**le (jour-date-heure)**

**I- AMBIANCE GENERALE**

***11- Du mouvement***

Attitude générale des grévistes envers les usagers, présence des forces de l'ordre, préparatifs effectués autour du barrage (installation de tentes).

Coordination entre syndicats (ou divergence).

Problèmes particuliers rencontrés (violence, rixes, accidents, etc.).

***12- Des usagers***

Réaction des automobilistes, des autres routiers français (non grévistes) et des routiers étrangers.

Attitude de la population environnante (tendance à la solidarité, aide par livraison d'approvisionnement aux grévistes).

**II- POSITION DES BARRAGES**

***21- Points des manifestations sur la voie publique***

Nombre total de barrages (par catégorie)

Filtrants :

Bloquants :

Opération escargot :

Secteur le plus touché par les actions.

***22- Autres manifestations***

**III- REPERCUSSIONS SUR LA VIE COURANTE**

***31- Secteurs industriels perturbés***

Industries perturbées par l'action des grévistes (type d'industrie, action menée par les grévistes, conséquences immédiates et futures).

***32- Secteurs commerciaux perturbés***

Alimentation

Carburant (accès, stations réservées)

***33-Secteur des transports.***

Aéroports

Ports

Autoroute

***34- Secteur de la santé***

Approvisionnement en médicament

Approvisionnement en produits (sang, oxygène, etc.)

***35- Autres secteurs***

Milieu scolaire (transport scolaires)

Milieu agricole

#### **IV- EVOLUTION PREVISIBLE A 24 HEURES**

##### ***41 - Tendance enregistrée***

Durcissement, amélioration ou essoufflement  
Changement de type d'action

##### ***42 - Besoins éventuels pour éviter des problèmes***

( protection de sites, etc.).

#### **V- RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES**

##### ***51- Sites tenus par forces de l'ordre***

Nombre de sites

Pour chaque site : nom, localisation, type d'activité, nombre de forces engagées.

##### ***52- Sites vitaux occupés par les grévistes***

Ces sites concernent les approvisionnements en carburant, alimentation et produits pharmaceutiques.

Pour chaque site : nom, localisation, type d'activité, nombre de grévistes présents.

#### **VI- MESURES PRISES**

CODD activé.

Arrêté de restriction d'approvisionnement.

Réquisitions de stations service, nombre

Etablissements réquisitionnés, nombre.

#### **VII- MOYENS ENGAGES**

##### ***71- Policiers***

Moyens locaux : Nombre de policiers

Moyens de renfort : Nombre de CRS

##### ***72- Gendarmes***

Moyens locaux : Nombre de gendarmes

Moyens de renfort : Nombre de EGM

##### ***73- Autres***

#### **VIII- CONCLUSIONS - APPRECIATION**

## L'ARS au COD

### 1. Personnel:

Deux personnes (si possible, un cadre de direction et un cadre technique) sont systématiquement envoyées à la préfecture (SIDPC) dès que l'ARS est informée de la constitution d'une cellule de crise à la préfecture.

Ces deux cadres se partagent les tâches suivantes:

- appel et réception des appels téléphoniques (essentiellement avec l'ARS, où est activée une cellule d'appui en Délégation Territoriale et/ou une Cellule Régionale d'Appui, le SAMU, les établissements sanitaires et médico-sociaux)
- consultation et propositions de messages à la cellule coordination et synthèse sur SYNERGI
- participation aux points de situation
- tenue d'un cahier de bord (soit manuscrit, soit fichier informatique)

Leur relève est assurée par demi-journée (souhaitable) ou par journée. Il peut être décidé de réduire à une personne la présence de l'ARS si l'activité le justifie ou en cas de déploiement sur le terrain ou au PCO.

La nuit, le week-end et les jours fériés, la présence de l'ARS au COD se fait en concertation étroite avec l'astreinte administrative de 1<sup>er</sup> niveau (1 personne pour les départements 49/53/72) et l'astreinte régionale de direction qui se chargent d'envoyer 1 (ou 2) agents en COD.

NB : Un numéro unique est à disposition des préfets des départements 49/53/72 pour joindre l'astreinte de 1<sup>er</sup> niveau : **06.85.57.68.68**

### 2. Moyens logistiques:

- 1 bureau mis à disposition par le SIDPC
- 2 ordinateurs:
  - 1 PC mis à disposition par le SIDPC, avec liaison intra-internet
  - 1 PC portable
- 1 téléphone fixe mis à disposition par le SIDPC
- 1 téléphone mobile GSM
- 1 téléphone satellitaire si besoin

### 3. Organisation:

- Les cadres dès leur arrivée au COD:
  - font tous les branchements et installations nécessaires (ordinateurs, téléphones...)
  - communiquent leurs coordonnées à la cellule de crise de l'ARS (cellule d'appui en Délégation Territoriale et/ou Cellule Régionale d'Appui) et au SAMU :
    - téléphone fixe
    - téléphone portable
    - télécopies
    - adresse e-mail
- Ils se répartissent d'emblée les tâches et désignent celui qui assistera aux points de situation du COD.

#### **4. Missions de l'ARS:**

➤ Au titre de l'ensemble des domaines relevant de la santé publique, l'ARS est conseiller technique du préfet (rôle d'expertise) et à ce titre participe aux décisions opérationnelles en matière de santé publique

##### ➤ Evaluation :

- de l'offre de soins et des besoins sanitaires (et médico-sociaux) de la population
- des conséquences sanitaires et environnementales dues à la crise sur la population
- de l'évolution de la crise

##### ➤ Coordination des services sanitaires et médico-sociaux et mobilisation de moyens sanitaires complémentaires éventuels, pour :

- la prise en charge des victimes (blessés ou malades)
- la prise en charge des personnes dépendantes (âgées, handicapées) en établissement, des personnes soignées à domicile (HAD, malades à haut risque vital (MHRV) (patients hémodialysés) et des personnes hospitalisées
- l'alerte et la mobilisation des professionnels de santé libéraux (médecins, infirmières, pharmaciens, transporteurs sanitaires...)
- la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les épidémies et les risques collectifs de contamination

##### ➤ Prise en charge des conséquences environnementales

➤ Propositions au Préfet de mesures adaptées en matière de protection sanitaire concernant les domaines suivants :

- alimentation en eau potable
  - qualité de l'air
  - sécurité alimentaire
  - gestion des déchets (de soins)
  - salubrité générale et des habitations en particulier
  - gestion des sanitaires (toilettes)
- Surveillance et contrôle après la crise des pollutions

##### ➤ Appui à la prise en charge sociale de la population

- Coordination en matière :
- d'alimentation et de dotation d'eau potable
  - de soutien psychologique des populations

##### ➤ Circulation et remontée des informations :

- Information des autorités sanitaires nationales, zonales, régionales et départementales
- Information des professionnels, organismes et administrations sanitaires et médico-sociaux en lien avec l'ARS
- Information permanente au niveau départemental du DOS (Préfet ou représentant) de l'évolution de la crise et de ses conséquences sanitaires et sociales
- Réception privilégiée des informations sur l'analyse et l'évolution de la situation sanitaire de la part des acteurs de terrain

## ANNEXE 4

### MISSIONS GENERALES DE LA DDT

#### 1. Personnel:

2 personnes (un cadre de direction ou un membre du CODIR et si possible un agent de l'Unité TICSR) se rendent à la Préfecture (SIDPC) dès que la DDT est informée de la constitution d'une cellule de crise à la Préfecture.

**En tant que de besoin, une cellule d'appui au sein de la DDT pourra être activée.**

Ils devront assumer les tâches suivantes:

- ▶ appel et réception des appels téléphoniques : communication avec les services et partenaires.
- ▶ consultation et propositions de messages à la cellule coordination et synthèse sur SYNERGI
- ▶ participation aux points de situation
- ▶ tenue d'un cahier de bord (main courante manuscrite)
- ▶ conseil et appui au COD dans les domaines d'intervention de la DDT.

Sa relève est assurée par journée. Il peut être décidé de réduire ou de rajouter une personne pour assurer la présence de la DDT en fonction de l'ampleur de la crise et si l'activité le justifie ou en cas de déploiement sur le terrain ou au PCO.

La nuit, le week-end et les jours fériés, la présence de la DDT au COD est assurée par le cadre de permanence.

#### 2. Moyens logistiques:

- ▶ 1 bureau mis à disposition par le SIDPC
- ▶ 2 ordinateurs :
- ▶ 1 PC mis à disposition par le SIDPC, avec liaison intra-internet
- ▶ 1 portable incluant la mallette d'astreinte et de crise, avec connexion Internet par clé 3G
- ▶ 1 téléphone fixe mis à disposition par le SIDPC
- ▶ 1 téléphone portable (+ le portable de service du cadre)

#### 3. Missions de la DDT :

- ▶ **Au titre de l'ensemble des domaines relevant de ses compétences la DDT :**

**Pendant la Crise :**

- ▶ Participe aux décisions opérationnelles prises au COD
- ▶ Conseille le Préfet dans les domaines de compétences de la DDT
- ▶ Assure la coordination entre les différents gestionnaires routiers,
- ▶ Recherche les moyens dans la ressource privée (Transports de tout type +TP+BT) + moyens divers (élagueurs)
- ▶ Veille à ce que les événements soient traités dans le respect des garanties minimales du temps de travail et de repos

### **Cas particulier des crises routières :**

- ▶ Établir une relation constante avec les gestionnaires routiers et informer le COD de l'évolution de la situation
- ▶ Informer et piloter les professionnels privés ou publics appelés lors de l'événement
- ▶ Prévenir le CRICR et la Zone de Défense Ouest- DRE Bretagne
- ▶ Tenir au courant la cellule d'appui TICSR de l'évolution de la crise et de ses conséquences
- ▶ Conseil technique au Préfet sur les décisions à prendre (activation de déviation)
- ▶ Réception privilégiée des informations sur l'analyse et l'évolution de la situation de la part des différents acteurs de terrain

### **Fin de Crise**

- ▶ Informer les différents collaborateurs privés et publics
- ▶ Relever les différentes anomalies (commandement et exécution)
- ▶ **Participer au RETEX**